

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du 27 juin 2025**

2025/06/01

<p>Objet : Décision</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam</p>
<p>Convocation : Date : 13/06/2025 Affichée le : 20/06/2025</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 27 Votants : 34</p> <p>Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication</p> <p>Le Président, Sébastien PONIATOWSKI</p>	<p>M. Sébastien PONATOWSKI (Président) MM. Pierre-Edouard EON, Bruno MACE, Didier DAGONET (Vice-Présidents)</p> <p>Mmes et MM. Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL (départ à 19h40), Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Antoine SANTERO, Valérie MICHEL, Philippe TOUZALIN, Hervé WEIFFENBACH, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)</p> <p>Etaients absents représentés : Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Antoine SANTERO Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Pierre-Edouard EON jusqu'à son arrivée à 19h42 Morgan TOUBOUL donne pouvoir à Claudine MORVAN à partir de son départ à 19h40 Dominique TOURON donne pouvoir à Jean-Pierre COURTOIS Jérôme DURIEUX donne pouvoir à Carine PELEGRIN Nadine CALVES donne pouvoir à Joël MOREAU Dominique MOURGET donne pouvoir à Agnès TELLIER Pierre BEMELS donne pouvoir à Hervé WEIFFENBACH</p> <p>Etaients absents excusés : Céline CAUDRON, Jacques DELAUNE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents) Bruno DION, Mélody QUESNEL, Marie-Claude CRESPIN, Audrey MERI (Conseillers Communautaires)</p> <p>Secrétaire de séance : Bruno MACE</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Exposé :

DECISION n° 04/2025

OBJET : Convention de versement de l'aide au logement 2 (ALT2) pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de l'Isle-Adam

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président,

.../...

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le transfert de compétence des Aires d'Accueil des Gens du Voyage au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts,

Vu les articles L851-1 du code de la Sécurité Sociale et des articles R.851-2, R.851-5, R.851-6 relatifs aux modalités de versement de l'allocation de logement temporaire 2,

Considérant la proposition d'une convention entre l'Etat et la CCVO3F pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de l'Isle-Adam – chemin du Pommier,

Considérant que la mise en place de cette convention permet à la CCVO3F de bénéficier d'un soutien pour un montant total provisionnel de 14.304,60 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

Considérant que l'aide sera versée mensuellement par douzième du montant total provisionnel, à terme échu soit un montant mensuel de 1.192,05 €,

Considérant que la convention a une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

DECIDE

De signer la convention avec L'Etat pour le versement de l'aide au logement 2 (ALT2) pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de l'Isle-Adam, en faveur de la CCVO3F pour un montant provisionnel de **14.304,60 €**.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

- Prend acte de la décision n° 04/2025 prise par Monsieur le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Sébastien PONIATOWSKI

Le Secrétaire de séance,



Bruno MACE

<p>Objet : Répartition des Sièges au Conseil Communautaire – Recomposition de l’Organe Délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP)</p>	<p>L’an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d’honneur de la Mairie de l’Isle-Adam</p>
<p>Convocation : Date : 13/06/2025 Affichée le : 20/06/2025</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 27 Votants : 34</p> <p>Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication</p> <p>Le Président, Sébastien PONIATOWSKI</p>	<p>M. Sébastien PONATOWSKI (Président) MM. Pierre-Edouard EON, Bruno MACE, Didier DAGONET (Vice-Présidents)</p> <p>Mmes et MM. Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL (départ à 19h40), Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Antoine SANTERO, Valérie MICHEL, Philippe TOUZALIN, Hervé WEIFFENBACH, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Etaients absents représentés :</u> Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Antoine SANTERO Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Pierre-Edouard EON jusqu’à son arrivée à 19h42 Morgan TOUBOUL donne pouvoir à Claudine MORVAN à partir de son départ à 19h40 Dominique TOURON donne pouvoir à Jean-Pierre COURTOIS Jérôme DURIEUX donne pouvoir à Carine PELEGRIN Nadine CALVES donne pouvoir à Joël MOREAU Dominique MOURGET donne pouvoir à Agnès TELLIER Pierre BEMELS donne pouvoir à Hervé WEIFFENBACH</p> <p><u>Etaients absents excusés :</u> Céline CAUDRON, Jacques DELAUNE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents) Bruno DION, Mélody QUESNEL, Marie-Claude CRESPIN, Audrey MERI (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Bruno MACE</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d’empêchement de celui-ci,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles modifiée, notamment son article 11 IV,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-6-1 relatif à la composition de l’organe délibérant,

.../...

Vu le courrier de Monsieur le Préfet C2019-02-15 ayant pour objet la recombinaison de l'organe délibérant des EPCI-FP l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils Municipaux,

Vu le mail du 19 mai 2025, dans lequel Monsieur le Préfet a validé la répartition proposée par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts comme suit :

Commune	Pop. Lég. 2019	Composition du Conseil Communautaire		Evaluation faisabilité accord local (12)				
		Répartition de droit commun (au titre des II à V du L.5211- 6-1)	OPTION +3 (VI)	% pop.	Règles de base		Option +3 % sièges	Poss. + 1 siège
					Hab/siège	% sièges		
Béthemont	426 hab	1	1	1,07 %	429	2,6 %	2,4 %	N
Chauvry	297 hab	1	1	0,75 %	301	2,6 %	2,4 %	N
L'Isle-Adam	12.302 hab	12	12	31,06 %	1.040	31,6 %	29,3 %	O
Mériel	5.337 hab	5	5	13,43 %	1.079	13,2 %	12,2 %	O
Méry	10.015 hab	9	10	25,10 %	1.120	23,7 %	24,4 %	O
Nerville	779 hab	1	1	1,95 %	784	2,6 %	2,4 %	N
Parmain	5.683 hab	5	6	14,43 %	1.160	13,2 %	14,6 %	O
Presles	3.994 hab	3	4	10,06 %	1.348	7,90 %	9,8 %	O
Villiers-Adam	848 hab	1	1	2,15 %	864	2,6 %	2,4 %	N
TOTAL	39.681 hab	38	41	100 %	1.023	100 %	100 %	

Le Conseil Communautaire,

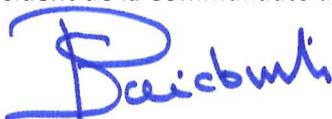
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter les règles d'attribution et de répartition pour la composition du Conseil Communautaire fixées au III et IV de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec attribution de 3 sièges supplémentaires en application du I de l'article précité, soit dans l'état actuel des populations, un total de 41 sièges :
 - o 34 sièges en application du IV 1° de l'article précité, soit : L'Isle-Adam : 12 sièges ; Mériel : 5 sièges ; Méry-sur-Oise : 9 sièges ; Parmain : 5 sièges ; Presles : 3 sièges
 - o 4 sièges en application du IV 2° de l'article précité, soit : Béthemont-la-Forêt : 1 siège ; Chauvry : 1 siège ; Nerville-la-Forêt : 1 siège ; Villiers-Adam : 1 siège
 - o 3 sièges en application du 1 2° de l'article précité, répartis à la plus forte moyenne, soit : Méry-sur-Oise : 1 siège supplémentaire, soit un total de 10 sièges ; Presles : 1 siège supplémentaire, soit un total de 4 sièges ; Parmain : 1 siège supplémentaire, soit un total de 6 sièges.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	34	0	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la Communauté de Communes,


Sébastien PONIATOWSKI

Le Secrétaire de séance,


Bruno MACE

<p>Objet : Décision Modificative n°1</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam</p>
<p>Convocation : Date : 13/06/2025 Affichée le : 20/06/2025</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 27 Votants : 34</p> <p>Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication</p> <p>Le Président, Sébastien PONIATOWSKI</p>	<p>M. Sébastien PONATOWSKI (Président) MM. Pierre-Edouard EON, Bruno MACE, Didier DAGONET (Vice-Présidents)</p> <p>Mmes et MM. Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL (départ à 19h40), Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Antoine SANTERO, Valérie MICHEL, Philippe TOUZALIN, Hervé WEIFFENBACH, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Etaients absents représentés :</u> Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Antoine SANTERO Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Pierre-Edouard EON jusqu'à son arrivée à 19h42 Morgan TOUBOUL donne pouvoir à Claudine MORVAN à partir de son départ à 19h40 Dominique TOURON donne pouvoir à Jean-Pierre COURTOIS Jérôme DURIEUX donne pouvoir à Carine PELEGRIN Nadine CALVES donne pouvoir à Joël MOREAU Dominique MOURGET donne pouvoir à Agnès TELLIER Pierre BEMELS donne pouvoir à Hervé WEIFFENBACH</p> <p><u>Etaients absents excusés :</u> Céline CAUDRON, Jacques DELAUNE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents) Bruno DION, Mélody QUESNEL, Marie-Claude CRESPIEN, Audrey MERI (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Bruno MACE</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le budget prévisionnel voté par le Conseil Communautaire du 6 décembre 2024,

Vu le budget supplémentaire voté par le Conseil Communautaire du 11 avril 2025,

Considérant que compte tenu de l'exécution du budget de l'exercice 2025, il convient de proposer la décision modificative suivante et d'effectuer les opérations comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

.../...

Article	Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
741126	Dotation compensation EPCI		85 000.00 €		
60612	Energie Elmelectricité	20 000.00 €			
60632	Petit équipement	2 000.00 €			
61521	Dépôts sauvages	20 000.00 €			
6238	Publication BOAMP	4 000.00 €			
6488	Transport (cotisation)	500.00 €			
6228	Rémunération intermédiaire	17 000.00 €			
65748	Subvention Club Vélo Méry	2 000.00 €			
611	Contrat de prestations de service	19 497.00 €			
6811	Dotation des amortissements	3.00 €			
28188	Amortissements autres				3.00 €
2188	Autres immobilisations			3.00 €	
	TOTAL	85 000.00 €	85 000.00 €	3.00 €	3.00 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

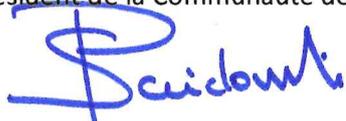
- D'approuver la décision modificative n° 1.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	32	2	0

Abstentions : Carine PELEGRIN, Jérôme DURIEUX

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Sébastien PONIATOWSKI

Le Secrétaire de séance,



Bruno MACE

<p>Objet : Transport à la Demande pour les Personnes à Mobilité Réduite</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam</p>
<p>Convocation : Date : 13/06/2025 Affichée le : 20/06/2025</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 27 Votants : 34</p> <p>Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication</p> <p>Le Président, Sébastien PONIATOWSKI</p>	<p>M. Sébastien PONATOWSKI (Président) MM. Pierre-Edouard EON, Bruno MACE, Didier DAGONET (Vice-Présidents)</p> <p>Mmes et MM. Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL (départ à 19h40), Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Antoine SANTERO, Valérie MICHEL, Philippe TOUZALIN, Hervé WEIFFENBACH, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Etaient absents représentés :</u> Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Antoine SANTERO Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Pierre-Edouard EON jusqu'à son arrivée à 19h42 Morgan TOUBOUL donne pouvoir à Claudine MORVAN à partir de son départ à 19h40 Dominique TOURON donne pouvoir à Jean-Pierre COURTOIS Jérôme DURIEUX donne pouvoir à Carine PELEGRIN Nadine CALVES donne pouvoir à Joël MOREAU Dominique MOURGET donne pouvoir à Agnès TELLIER Pierre BEMELS donne pouvoir à Hervé WEIFFENBACH</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> Céline CAUDRON, Jacques DELAUNE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents) Bruno DION, Mélody QUESNEL, Marie-Claude CRESPIN, Audrey MERI (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Bruno MACE</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu la délibération n°2022/10/06 du 14 octobre 2022 relative à la tarification du transport à la demande,

Vu la délibération n°2022/12/13 du 15 décembre 2022 relative au règlement du transport à la demande

Vu la délibération n°2024/04/12 du 5 avril 2024 relative à l'avenant au règlement du transport à la demande,

.../...

Vu la décision n° 07/2024 du 13 mai 2024 relative à la convention de prestation de Transport pour Personne à Mobilité Réduite avec la Société Active Transport,

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) a mis en place le transport à la demande PMR en 2024 pour les personnes en fauteuil roulant exprimant un besoin de déplacements vers des services médicaux, administratifs et des courses,

Considérant que ce service rencontre un succès important et que la communauté de communes ne peut pas répondre budgétairement à toutes les demandes,

Considérant qu'afin de maîtriser le budget pour la prestation transport à la demande PMR, il est nécessaire de modifier le règlement pour ce service,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Didier DAGONET, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

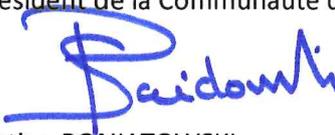
- D'adopter les nouvelles conditions d'accès au service de transport à la demande PMR à dater du 1^{er} septembre 2025 et pour les années suivantes,
- D'inscrire au règlement du Transport à la demande les nouvelles conditions d'accès au service.

Conditions	Bénéficiaire en fauteuil roulant pour des déplacements médicaux
Participation financière	Participation du bénéficiaire à la hauteur de 50% du montant de la course
Prix moyen du transport	110 €/course
Ouverture du service	11 mois /an – Fermeture en Aout
Nombre de transport	180 par an soit 16 par mois

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	34	0	0

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,


Sébastien PONIATOWSKI

Le Secrétaire de séance,


Bruno MACE

<p>Objet : Subvention à l'Association Country Vélo Club</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam</p>
<p>Convocation : Date : 13/06/2025 Affichée le : 20/06/2025</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 27 Votants : 34</p> <p>Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication</p> <p>Le Président, Sébastien PONIATOWSKI</p>	<p>M. Sébastien PONATOWSKI (Président) MM. Pierre-Edouard EON, Bruno MACE, Didier DAGONET (Vice-Présidents)</p> <p>Mmes et MM. Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL (départ à 19h40), Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Antoine SANTERO, Valérie MICHEL, Philippe TOUZALIN, Hervé WEIFFENBACH, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Etaients absents représentés :</u> Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Antoine SANTERO Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Pierre-Edouard EON jusqu'à son arrivée à 19h42 Morgan TOUBOUL donne pouvoir à Claudine MORVAN à partir de son départ à 19h40 Dominique TOURON donne pouvoir à Jean-Pierre COURTOIS Jérôme DURIEUX donne pouvoir à Carine PELEGRIN Nadine CALVES donne pouvoir à Joël MOREAU Dominique MOURGET donne pouvoir à Agnès TELLIER Pierre BEMELS donne pouvoir à Hervé WEIFFENBACH</p> <p><u>Etaients absents excusés :</u> Céline CAUDRON, Jacques DELAUNE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents) Bruno DION, Mélody QUESNEL, Marie-Claude CRESPIN, Audrey MERI (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Bruno MACE</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Exposé :

Dans le cadre de son champ d'action notamment sur la compétence « Communication Animation », la CCVO3F a organisé une randonnée pédestre et à vélo le 18 mai 2025 empruntant les chemins et les routes de la commune de Parmain appartenant à l'intercommunalité avec un caractère de la découverte du territoire par le biais d'une activité sportive.

La CCVO3F a sollicité les associations sportives qui développent le cyclotourisme et l'athlétisme pour les accompagner dans la réalisation du projet. Le Country Vélo Club a répondu favorablement.

.../...

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Pierre-Edouard EON, rapporteur,

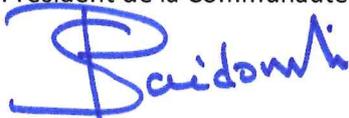
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000,00€ à l'association Country Vélo Club pour l'organisation de la manifestation (tracé du circuit, mise en sécurité du circuit, présence de bénévoles pour le bon déroulement de l'évènement, prise en charge du ravitaillement...).

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	34	0	0

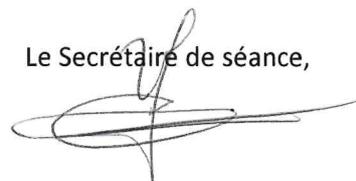
Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Sébastien PONIATOWSKI

Le Secrétaire de séance,



Bruno MACE

<p>Objet : Fonds Aménagement de Berges</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam</p>
<p>Convocation : Date : 13/06/2025 Affichée le : 20/06/2025</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 27 Votants : 34</p> <p>Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication</p> <p>Le Président, Sébastien PONIATOWSKI</p>	<p>M. Sébastien PONATOWSKI (Président) MM. Pierre-Edouard EON, Bruno MACE, Didier DAGONET (Vice-Présidents)</p> <p>Mmes et MM. Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL (départ à 19h40), Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Antoine SANTERO, Valérie MICHEL, Philippe TOUZALIN, Hervé WEIFFENBACH, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Etaient absents représentés :</u> Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Antoine SANTERO Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Pierre-Edouard EON jusqu'à son arrivée à 19h42 Morgan TOUBOUL donne pouvoir à Claudine MORVAN à partir de son départ à 19h40 Dominique TOURON donne pouvoir à Jean-Pierre COURTOIS Jérôme DURIEUX donne pouvoir à Carine PELEGRIN Nadine CALVES donne pouvoir à Joël MOREAU Dominique MOURGET donne pouvoir à Agnès TELLIER Pierre BEMELS donne pouvoir à Hervé WEIFFENBACH</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> Céline CAUDRON, Jacques DELAUNE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents) Bruno DION, Mélody QUESNEL, Marie-Claude CRESPIN, Audrey MERI (Conseillers Communautaires)</p> <p>Secrétaire de séance : Bruno MACE</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que ce fonds a pour vocation de participer au financement de projets d'aménagements en bord de l'Oise,

Considérant que le fonds a été doté, en 2025, à hauteur de 30.000,00 €,

Considérant le projet de la ville de Mériel :

- création d'un parcours de bi-cross et d'un parcours de santé en bord de l'Oise pour renforcer l'attractivité du site et promouvoir une pratique sportive accessible à tous les âges,

.../...

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Pierre-Edouard EON, rapporteur,

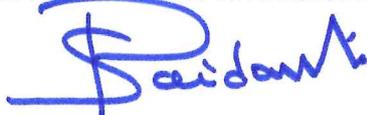
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer un fonds de concours d'aménagement des berges d'un montant de 9 825,00 € pour la commune de Mériel ;
- Que le fonds sera versé sur présentation des factures.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	34	0	0

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,


Sébastien PONIATOWSKI

Le Secrétaire de séance,


Bruno MACE

<p>Objet : Approbation du Rapport d'Activités Annuel 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam</p>
<p>Convocation : Date : 13/06/2025 Affichée le : 20/06/2025</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 27 Votants : 34</p> <p>Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication</p> <p>Le Président, Sébastien PONIATOWSKI</p>	<p>M. Sébastien PONATOWSKI (Président) MM. Pierre-Edouard EON, Bruno MACE, Didier DAGONET (Vice-Présidents)</p> <p>Mmes et MM. Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL (départ à 19h40), Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Antoine SANTERO, Valérie MICHEL, Philippe TOUZALIN, Hervé WEIFFENBACH, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Etaient absents représentés :</u> Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Antoine SANTERO Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Pierre-Edouard EON jusqu'à son arrivée à 19h42 Morgan TOUBOUL donne pouvoir à Claudine MORVAN à partir de son départ à 19h40 Dominique TOURON donne pouvoir à Jean-Pierre COURTOIS Jérôme DURIEUX donne pouvoir à Carine PELEGRIN Nadine CALVES donne pouvoir à Joël MOREAU Dominique MOURGET donne pouvoir à Agnès TELLIER Pierre BEMELS donne pouvoir à Hervé WEIFFENBACH</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> Céline CAUDRON, Jacques DELAUNE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents) Bruno DION, Mélody QUESNEL, Marie-Claude CRESPIN, Audrey MERI (Conseillers Communautaires)</p> <p>Secrétaire de séance : Bruno MACE</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant qu'aux termes de l'article 80 de la loi d'engagement et proximité n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, il est à noter que le rapport de mutualisation, incluant son schéma, en intercommunalité à fiscalité propre, passe d'obligatoire à facultatif par modification de l'article L.5211-39-1 du CGCT,

Considérant que la réalisation du rapport d'activités annuel répond à l'obligation légale de l'article L.5211-39 du CGCT,

Considérant que le rapport d'activités annuel doit être accompagné de son compte financier unique qui a été voté par le Conseil Communautaire le vendredi 11 avril 2025,

.../...

Considérant que ce rapport dresse un état des activités 2024 de la Communauté de Communes,

Considérant que ce rapport propose également les axes de travail à engager dans le cadre du schéma de mutualisation et tient compte :

- des actions proposées par le Bureau des Maires,
- de la capacité budgétaire,
- des nouvelles actions liées à la loi NOTRe à mettre en place ou à préparer,

Considérant qu'à la date du 13 juin 2025, les Maires des neuf communes ont pris connaissance du rapport d'activités qu'ils présenteront à leurs conseils municipaux,

Le Conseil Communautaire,

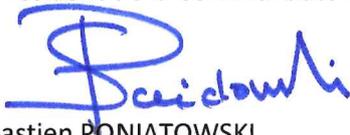
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte rapport d'activités annuel 2024 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Sébastien PONIATOWSKI

Le Secrétaire de séance,



Bruno MACE

<p>Objet : Inventaire des Zones d'Activités Economiques</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam</p>
<p>Convocation : Date : 13/06/2025 Affichée le : 20/06/2025</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 27 Votants : 34</p> <p>Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication</p> <p>Le Président, Sébastien PONIATOWSKI</p>	<p>M. Sébastien PONATOWSKI (Président) MM. Pierre-Edouard EON, Bruno MACE, Didier DAGONET (Vice-Présidents)</p> <p>Mmes et MM. Julita SALBERT, Michel VRAY, Claudine MORVAN, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL (départ à 19h40), Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Antoine SANTERO, Valérie MICHEL, Philippe TOUZALIN, Hervé WEIFFENBACH, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)</p> <p><u>Etaient absents représentés :</u> Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Antoine SANTERO Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Pierre-Edouard EON jusqu'à son arrivée à 19h42 Morgan TOUBOUL donne pouvoir à Claudine MORVAN à partir de son départ à 19h40 Dominique TOURON donne pouvoir à Jean-Pierre COURTOIS Jérôme DURIEUX donne pouvoir à Carine PELEGRIN Nadine CALVES donne pouvoir à Joël MOREAU Dominique MOURGET donne pouvoir à Agnès TELLIER Pierre BEMELS donne pouvoir à Hervé WEIFFENBACH</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> Céline CAUDRON, Jacques DELAUNE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents) Bruno DION, Mélody QUESNEL, Marie-Claude CRESPIEN, Audrey MERI (Conseillers Communautaires)</p> <p>Secrétaire de séance : Bruno MACE</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE),

Vu la loi Climat et Résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu l'article L318-8-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral n° A18-064 du 8 février 2018 portant modification des statuts de la CCVO3F,

.../...

Exposé :

Par application de l'article 220 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 en matière de foncier économique, et conformément à l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme, la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts est chargée de réaliser un inventaire foncier des Zones d'Activités Economiques sur son territoire précisant les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Cet inventaire est nécessaire pour permettre une meilleure gestion du foncier disponible dans la poursuite d'un objectif de sobriété foncière. Il s'agit d'un outil essentiel permettant de concilier sobriété foncière et développement économique, qui permettra d'orienter les politiques intercommunales d'aménagement.

L'inventaire a été réalisé par la CCVO3F avec le soutien du dispositif @zaé, de la Banque des territoires. @zaé est un service gratuit de cartographie des zones d'activités économiques, lancé par la Banque des territoires avec le soutien de ses partenaires IGN et CSTB, afin d'aider les EPCI à répondre à l'inventaire des ZAE demandé par la loi « Climat et résilience ».

Il est répertorié 14 zones d'activités dont 6 caractérisées officiellement de ZAE.

A minima 2 conditions doivent être réunies pour identifier et qualifier une zone ZAE :

- Une maîtrise d'ouvrage publique ou une initiative publique (Zone d'aménagement concerté, Permis de lotir/Permis d'aménager)
- Le regroupement dans un même périmètre d'une concentration d'activités à vocation économique.

Ont été ajoutées dans l'inventaire de la CCVO3F, les zones artisanales et commerciales dites historiques, afin d'observer un éventail plus complet de l'activité économique sur notre territoire.

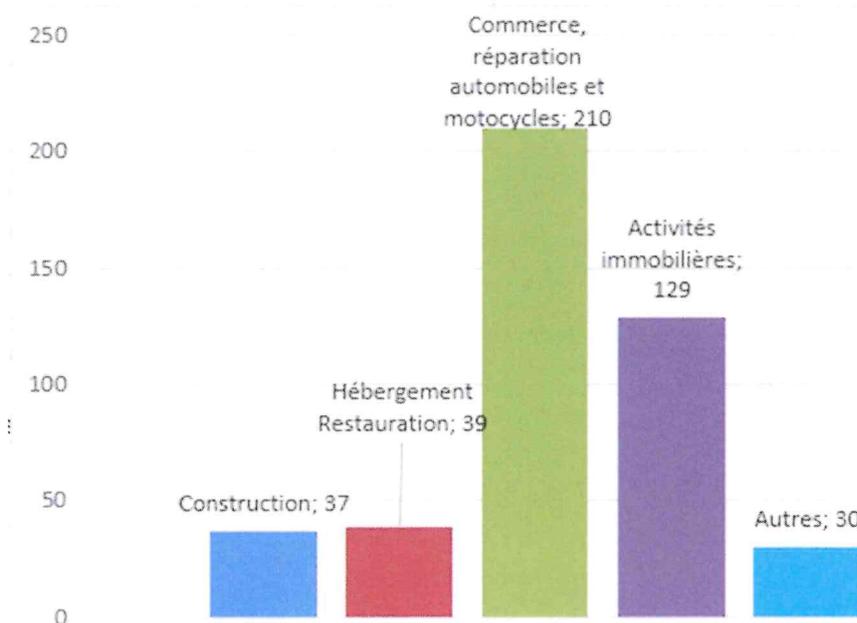
.../...

INTITULE DE LA ZONE D'ACTIVITES	COMMUNE DE :	DATE D'IDENTIFICATION DU SITE	TYPE DE SITE ECONOMIQUE	ACTIVITE PRINCIPALE
La Zone du Pont des Rayons	L'Isle Adam	Délibération du 10/12/1988 pour création de ZAC	zone d'activité économique	commerciale
Zone 29 avenue M. Poniatowski (Mr Store)	L'Isle Adam	Entreprise active depuis le 01/10/1992	site économique historique hors ZAE	commerciale
Zone 46 rue de Nogent (Leclerc)	L'Isle Adam	Entreprise active depuis le 20/12/1978	site économique historique hors ZAE	commerciale
Zone du bois de la muette (ou des Garennes)	Mériel	PLU 30/01/2014 (OAP)	zone d'activités économiques	non déterminé
Zone commerciale des rives d'Oise (84 rue Victor Hugo MERIEL)	Mériel	Arrêté de permis de construire en date du 07/03/1977	site économique historique hors ZAE	mixte
ZA Les 4 Chemins	Méry sur Oise	NC	zone d'activité économique	industrielle
Les Bosquets (Bosquets 2 et 4)	Méry sur Oise	Bosquets 2: Arrêté de lotir mai 1989 (20 lots) Bosquets 4: Arrêtés de lotir septembre 1992 (21 lots) et avril 1994 (5 lots)	zone d'activité économique	industrielle
Zone artisanale (Bosquets 3)	Méry sur Oise	Arrêté de lotir avril 1990 (12 lots)	zone d'activité économique	industrielle
ZA rue de Pontoise (Intermarché)	Méry sur Oise	NC	NC	commerciale
SEDIF	Méry sur Oise	NC	site économique historique hors ZAE	industrielle
Zone des Arcades	Parmain	Arrêté de permis de construire en date du 04/10/1978	zone d'activité économique	commerciale
Zone de Courcelles	Presles	POS de 2000	site économique historique hors ZAE	artisanale
Zone de la Gare (ZA Place Général Leclerc)	Presles	POS de 2000	site économique historique hors ZAE	artisanale
Zone des Grands moulins (ZA Rue Pierre Brossolette)	Presles	POS de 2000	site économique historique hors ZAE	touristique

Il en ressort les éléments suivants :

- 14 zones occupent 76 hectares de la CCVO3F soit 1% de sa surface totale, seulement.
- Le taux de vacance est pratiquement nul partout (sauf sur la zone de Courcelles à Presles).
- La zone des 4 chemins de Méry-sur-Oise compte un nombre conséquent de locaux vacants.
- La zone du bois de la muette à Mériel n'est toujours pas en activité malgré son aménagement car un recours a été déposé au tribunal pour un des permis de construire en 2021. L'opération d'aménagement va débiter sur certaines parcelles dont les permis sont purgés.
- Au total les 14 zones génèrent 2166 emplois estimés.

Sur les 445 établissements dénombrés, la répartition des principales activités est la suivante :



On ne note aucune industrie implantée dans ces zones.

.../...

Selon les données fournies par le CEREMA, la surface d'unité foncière non bâti s'élève à 47 693m² sur notre territoire (ou 4.76ha), ce qui représente assez peu par rapport à la surface totale de 75.76ha.

Cependant on peut noter que le coefficient d'emprise au sol ne dépasse pas 40% et est en moyenne autour de 23%.

Comme le code de l'urbanisme le prévoit, une enquête a été réalisée auprès des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques pendant une période minimale de 30 jours calendaires. Un courrier postal a été adressé début mars 2025 aux 390 propriétaires ou occupants dont les coordonnées ont pu être obtenus. Cet envoi a été accompagné d'une diffusion numérique sur le site de la CCVO3F, ainsi que sur les réseaux de communication des communes qui ont pu relayer cette information. Les partenaires de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie et le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise ont aussi été sollicités pour partager et relayer l'information.

Sur les 459 propriétaires et occupants recensés dans l'inventaire, seules 21 réponses ont été reçues au 2 mai 2025, c'est-à-dire un taux de réponses de moins de 5%.

En résumé, l'enquête montre une occupation dense des ZAE, avec des activités variées mais peu de dynamisme en termes de projets d'évolution ou de transformation foncière. Les enjeux principaux identifiés concernent les infrastructures, les transports et la communication autour des dispositifs comme la performance énergétique. Il existe un potentiel de développement durable (valorisation énergétique, modernisation des locaux) à encourager via une meilleure information, accompagnement et coordination territoriale.

L'inventaire des parcs d'activités et les résultats de l'enquête ont été présentés respectivement aux bureaux communautaires du 7 février 2025 et 13 juin 2025.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Pierre-Edouard EON, rapporteur,

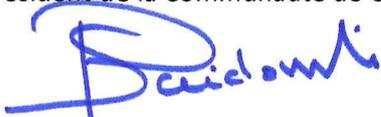
Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'approuver l'inventaire des zones d'activités économiques, tel qu'annexé à la présente,
- De charger Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	32	2	0

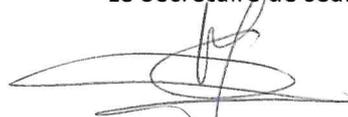
Abstentions : Carine PELEGRIN, Jérôme DURIEUX

Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la Communauté de Communes,



Sébastien PONIATOWSKI

Le Secrétaire de séance,



Bruno MACE